

Série n° 2

Taxe sur la valeur ajoutée (Énoncés)

Exercice n° 1

Soit un commerçant grossiste en électroménager soumis à la TVA, qui vend le 1er juillet N :

- 3 machines à laver à un commerçant détaillant non assujetti pour 1.500 D hors TVA ;
- une machine à laver à un particulier pour 750 D hors TVA ;

Calculer la TVA collectée.

Exercice n° 2

Soit un commerçant détaillant en pièces détachées assujetti à la TVA à compter du 1er juillet N qui importe des pièces détachées pour un montant de 10.000 D hors TVA 18% qu'il revend dans son magasin avec une marge de 20% pour :

- 6.000 D hors TVA à des particuliers ;
- 2.400 D hors TVA à des commerçants détaillants assujettis à la TVA ;
- 3.600 D hors TVA à des commerçants détaillants non assujettis à la TVA.

Calculer la TVA collectée.

Exercice n° 3

Soit un commerçant détaillant de pièces de rechange qui a réalisé un chiffre d'affaires annuel total au titre de N s'élevant à 400.000 D.

Ce commerçant détaillant est assujetti à la TVA à compter du 1er janvier N+1. Ses activités sont soumises à la TVA au taux légal de 18%.

Il bénéficie d'un crédit de départ.

Son inventaire des biens en stocks se présente au 31 décembre N comme suit :

- Pièces détachées importées : 110.000 D ;
- Pièces détachées achetées auprès d'assujettis : 80.000 D ;

A la date du 31 décembre N, il possède :

- 1 Camion Berliet acquis le 03 Mars (N-2) pour : 50.000 D ;
- 1 magasin construit en (N-1) pour : 100.000 D.

Ces valeurs s'entendent taxe comprise.

TAF : Déterminer le crédit de départ.

Exercice n° 4

Soit un pharmacien qui a réalisé un chiffre d'affaires total annuel au titre de l'année N de 250.000 D ainsi réparti :

- 60.000 D au titre des produits pharmaceutiques ;
- 150.000 D au titre des médicaments ;
- 40.000 D au titre des autres produits (jouets, produits cosmétiques etc.).

Ce pharmacien est assujetti à la TVA à partir du 1er janvier N+1 au titre des ventes de produits autres que les médicaments et les produits pharmaceutiques.

A ce titre, ce pharmacien bénéficie d'un crédit de TVA au titre des immobilisations et des stocks détenus au 31 décembre N.

Au 31 décembre N son inventaire des biens en stock se présente comme suit :

- médicaments	20.000 D TTC
- produits pharmaceutiques	10.000 D TTC
- autres produits soumis à la TVA au taux de 18%	5.000 D TTC
- une voiture de tourisme	25.000 D TTC
- une voiture utilitaire acquise le 10 juin N	10.000 D TTC (TVA 18%)
- un local professionnel construit en (N-1)	20.000 D TTC (TVA 18%)
- un réfrigérateur pour la conservation de certains médicaments au froid acquis en (N-1)	1.000 D TTC .

- 1) Déterminer le crédit de départ au titre des médicaments et des produits pharmaceutiques.
- 2) Déterminer le crédit de départ au titre des autres produits.
- 3) Déterminer le crédit de départ sur immobilisations.

Exercice n° 5

La clientèle d'un cabinet d'expertise comptable est constituée de clients assujettis à la TVA, de clients partiellement assujettis et de clients non assujettis :

Les honoraires hors taxe s'élèvent pour le mois de septembre N à :

- clients assujettis :	6.000 D;
- clients non assujettis :	2.000 D;
- clients partiellement assujettis :	4.000 D.

Calculer la TVA collectée au titre du mois de septembre N.

Exercice n° 6

Un non assujetti se livre à lui-même une immobilisation représentée par un immeuble administratif :

- Coût des matériaux :	500.000 D (TVA taux légal 18%) ;
- Marché de main-d'œuvre :	400.000 D (TVA taux légal 18%) ;
- Pilotage externe :	50.000 D (TVA taux légal 10%) ;
- Charges incorporables internes :	150.000 D .

- 1) Quel est le régime fiscal de cette livraison à soi-même ?
- 2) Calculer le coût de revient complet de cet immeuble.

Exercice n° 7

Un non assujetti doit arbitrer entre les deux solutions suivantes pour construire un complexe immobilier :

Solution 1 : Recours à une entreprise de bâtiment : coût global hors TVA = 2 000.000 D.

Coût du pilotage : 100.000 D.

Durée du chantier : 1 année.

Solution 2 : Achats directs des matériaux de construction auprès de grossistes et des usines :

Montant hors TVA =	1 000.000 D.
Contrats de main-d'œuvre :	800.000 D.
Coût du pilotage :	100.000 D.
Coût supplémentaire interne d'ordonnancement :	100.000 D.

Durée du chantier : 2 ans.

L'ensemble des opérations imposables est passible de la TVA au taux légal de 18% sauf le pilotage soumis au taux légal de 10%.

Exercice n° 8

La société ABC a acquis courant N un matériel en bénéficiant du régime suspensif de la TVA pour un montant de 400.000 D. En régime normal, ce matériel était à la date de son acquisition passible d'une TVA au taux de 17%.

Le 15 octobre N+3, elle cède ce matériel pour le prix de 350.000 dinars toute taxe comprise.

**Déterminer le montant de la TVA due sur cette cession, si toutefois une TVA est due.
Présenter les modalités concrètes de sa facturation par la société ABC à l'acquéreur.**

Exercice n° 9

Une entreprise totalement non assujettie (produits exonérés - tableau A) a levé un important contrat à l'exportation. Cette entreprise utilise des matières premières importées.

Que lui suggériez-vous pour éviter de grever les produits exportés de la TVA tunisienne ?

Exercice n° 10

Dans le cadre d'une fusion, la société A apporte à la société B :

- Un matériel acquis en N-6 pour 100.000 D HT (TVA 17%),
- Un matériel acquis en N-1 pour 153.591 D HT (TVA 18%),
- Une construction acquise en N pour 321.543 D HT (TVA 18%).

L'opération de fusion a lieu le 1/7/N.

Déterminer la TVA à reverser par la société absorbée.

Exercice n° 11

Déterminer la TVA récupérable par une entreprise totalement assujettie au titre du mois de juillet N :

- 1) Livraison à soi-même d'un immeuble : 150.000 D (TVA 18%).
- 2) Achat d'un camion 10 T auprès d'une société assujettie : 30.000 D.
La société vendeuse qui a correctement reversé la TVA sur cession avait acquis ce camion en N pour 100.000 D HT (TVA 18%).
- 3) Payé la taxe unique de transport y compris la TVA pour le troisième trimestre de l'année 420 D au titre du camion indiqué au point 2).
- 4) Achat d'un produit relevant du tableau A ; prix facturé TTC = 236 D avec une TVA facturée au taux de 18%.

Exercice n° 12

La société ABC, société industrielle partiellement assujettie à la TVA au taux de 18% a réalisé au cours de l'année N les opérations suivantes :

- Ventes TTC soumises à la TVA au taux de 18% 590.000 D
- Ventes de produits exonérés à l'export (sans option) 500.000 D
- Ventes locales exonérées 359.000 D
- Cession d'immobilisations 300.000 D
- Ventes de produits soumis à 18% à l'export 100.000 D
- Ventes de produits soumis à 18% en suspension 200.000 D
- Livraison à soi même 250.000 D (TVA 18%)

A Au cours du mois de juillet N+1, elle a réalisé les opérations suivantes hors TVA :

1. Ventes de produits soumis à 18% à l'export 100.000 D
2. Ventes locales exonérées 200.000 D
3. Ventes locales à 18% à des assujettis 300.000 D
4. Ventes locales à 18% à des non assujettis 200.000 D
5. Ventes de produits soumis à 18% en suspension 200.000 D

Travail à faire : Calculer la TVA collectée**B TVA récupérable**

- | | |
|--|--------------------|
| 1) Achats de matières pour les produits exportés et vendus en suspension (TVA 18%) | 100.000 D HTVA 18% |
| 2) Achat d'une machine pour l'activité non assujettie | 20.000 D HTVA 18% |
| 3) Achat d'un camion | 100.000 D HTVA 18% |
| 4) Vente d'un immeuble acquis auprès d'un propriétaire étranger | 50.000 D |
| 5) Achat d'emballages destinés à la consignation pour l'activité assujettie | 30.000 D HTVA 18% |

Travail à faire : Calculer la TVA récupérable.

C Liquidier la TVA au titre de juillet N+1 en sachant que le mois de juin dégageait un crédit reportable de 120.000 D.

Exercice n° 13

Il vous est demandé de procéder à l'audit fiscal des déductions opérées au titre du mois de janvier N par la société ABC assujettie pour l'ensemble de ses activités à la TVA au taux de 6%.

N° d'ordre	Désignation	Montant	TVA déduite	Remarques
1	Machine outil	HT 20.000 TVA 18%	3.540	Utilisée pour la fabrication des produits vendus
2	Petit outillage	HT 100 TVA 18%	18	Le montant hors TVA est comptabilisé en charges
3	Taxe unique sur les transports routiers camion de 10 tonnes 120 x 4 = 480	1 D x 6 x 10 = Six mois	60	Le comptable de la société ABC ignorait le caractère récupérable de la TVA incluse dans la TUCTR. Il récupère pour la première fois. Ce camion est détenu par l'entreprise depuis N-5.
4	Chariot élévateur	10.000 TVA 18%	1.800	Utilisé pour le transport à l'intérieur des entrepôts de matières et produits.
5	Construction d'une villa	100.000 TVA 18%	18.000	Mise à la disposition du Président du Conseil d'Administration.
6	Emballages destinés à être donnés en consignation	5.000 TVA 18%	9.000	Le comptable s'est rendu compte de l'erreur de calcul. Il a estimé néanmoins la taxe récupérable dès lors qu'il l'a bien payée au fournisseur.
7	Acquisition d'une machine usagée auprès d'un assujetti	5.000 TVA reversée par le cédant	1.700	Le calcul de la TVA effectué par le cédant est conforme aux règles régissant les reversements de TVA sur cession d'immobilisation.
8	Réparation d'une voiture de tourisme	1.000 TVA 18%	180	Le comptable a comptabilisé cette grosse réparation en immobilisation.
9	Reçu une facture d'avoir sur achat auprès d'un fournisseur	HT 10.000 TVA 18%		La facture d'avoir a été remboursée par chèque par le fournisseur.
10	Achat d'une mobylette pour les déplacements du coursier	HT 1.000 TVA 18%	180	Le coursier utilise la mobylette pour se rendre chez lui après le travail.
11	Réparation de la villa mise à la disposition du PDG	HT 2.000 TVA 18%	360	
12	Location d'une voiture pour les déplacements d'un important client étranger	600 TVA 18%	108	D'importants contrats ont été conclus avec ce client étranger.

13	Achats de produits pétroliers (essence pour les voitures de tourisme)	500 dont TVA 18%	90	
14	Fuel pour le chauffage des locaux	10.000 dont TVA 18%	1800	
15	Livres publiés par l'INNORPI	HT 200 TVA appliquée 18%	36	Normalement les livres relèvent des produits du tableau A.
16	Vol de matières ayant fait l'objet d'un dépôt de plainte	Montant estimé à 10.000 hors TVA	(- 1.800)	Le comptable a procédé au reversement de la TVA selon le taux appliqué sur les matières à l'achat (taux normal).
17	Cession d'un matériel acquis sous le régime suspensif en N-2	Prix de cession 10.530 D		Ce matériel avait été acquis pour un montant de 80.000 D. A cette date il était passible en régime de droit commun à la TVA au taux normal.
18	Prélèvement de produits finis au profit des membres du conseil d'administration	Prix de vente H. TVA 1.000	(- 85)	Le comptable a procédé au reversement de la TVA sur les matières incluses dans les produits prélevés estimés à 500 D hors taxe.
19	Achats d'emballages perdus	HT 7.000 TVA 18%	1.260	
20	Publicité à la télévision et à la radio	20.000 D TVA 18%	3.600	Par ailleurs, le comptable s'est rendu compte qu'il a omis de récupérer la TVA sur la publicité à la télévision - (N - 4) - 5.000 DHT - (N - 3) - 6.000 DHT - (N - 2) - 7.000 DHT - (N - 1) - 10.000 DHT
21	Déplacement professionnel du PDG Hôtel Transport par avion	HT 200 TVA 10% TTC 106 TVA 6%	6	Le comptable estime que la TVA facturée par l'hôtel sur le séjour et la nourriture du président est exclue du droit à déduction par nature.